

Agence de Bayonne
IFAP
18 Avenue Maréchal Soult
64100 BAYONNE
05.59.52.25.25
agence.bayonne@greta-sud-aquitaine.fr

Inscription au Concours d'entrée
Institut de Formation
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE
Bayonne Greta Sud Aquitaine
Arrêté N° 2015-1001/DFPA du 7 octobre 2015
Cursus Complet
Promotion AOÛT 2017

NOM : **PRENOM :**

Je m'inscris sur la liste :

	LISTE CHOISIE	EPREUVE(S) A PASSER
<input type="checkbox"/>	Liste de droit commun : 15 places	Epreuve d'Admissibilité/ou Dispense et Epreuve d'Admission

DROITS D'INSCRIPTION AU CONCOURS NON REMBOURSABLES

correspondants aux frais de traitement de votre dossier

Montant Inscription Concours : 85,00€ - A l'ordre de : Agent Comptable du Lycée Barthou

Par chèque N°..... Banque :

En espèces

Je soussigné(e) atteste l'exactitude des renseignements fournis.

Je règle ce jour le montant de mes droits d'Inscription **NON REMBOURSABLES** au Concours.

Fait à :, le/...../.....
(Signature du candidat)

A LIRE ET A CONSERVER

Descriptif des épreuves du Concours d'entrée en **CURSUS INITIAL** Auxiliaire de puériculture

(Arrêté n°2015-1001/DFPA du 7 octobre 2015)

IFAP Bayonne Greta Sud Aquitaine – Promotion AOÛT 2017

DESCRIPTIF	DATES
<p>Publics : Tout public âgé au minimum de 17 ans à la date d'entrée en formation. Aucune dispense d'âge n'est accordée. L'admission en formation est subordonnée à la réussite à des épreuves de sélection.</p> <p>☞ Aucun diplôme n'est requis pour se présenter au concours de sélection qui comprend :</p> <ul style="list-style-type: none">- Deux épreuves écrites d'admissibilité : une épreuve de culture générale, si non dispensé (français, maths et biologie) et un test psychotechnique.- Une épreuve orale d'admission. <p>☞ Sont dispensés de <u>l'épreuve écrite de culture générale</u>, mais doivent passer les tests psychotechniques, les candidats Titulaires de l'un des diplômes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">⇒ Titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV ou enregistré à ce niveau au répertoire national de certification professionnelle⇒ Titre ou diplôme du secteur Sanitaire et Social homologué RNCP (catégories 330 – 331 ou 332) au minimum niveau V⇒ Titre ou diplôme étranger permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu⇒ Ayant suivi une 1^{ère} année d'études au DE d'Infirmier et non admis en 2^{ème} année <p><u>Epreuve Ecrite d'admissibilité</u></p> <p><u>1/ Epreuve écrite de culture générale d'une durée de 2 heures</u></p> <p>a) <i>A partir d'un texte de culture générale d'une page maximum et portant sur un sujet d'actualité d'ordre sanitaire et social, le candidat doit : (12 points)</i></p> <ul style="list-style-type: none">- dégager les idées principales du texte- Commenter les aspects essentiels du sujet traité <p>b) <i>Une série de questions à réponse courte : (8 points)</i></p> <ul style="list-style-type: none">- questions portant sur des notions de biologie humaine- questions portant sur les 4 opérations numériques de base- questions d'exercices mathématiques de conversion <p><u>2 / Epreuve de tests psychotechniques d'une durée de 1 heure 30</u></p> <p><i>Ayant pour objet d'évaluer les aptitudes suivantes : (20 points)</i></p> <ul style="list-style-type: none">- L'attention- Le raisonnement logique- L'organisation <p>Pour être déclarés admissibles, les candidats ayant présenté les deux épreuves écrites, doivent obtenir une note égale ou supérieure à 10/20 à chacune d'entre elles. Les candidats dispensés de l'épreuve de culture générale doivent obtenir une note égale ou supérieure à 10/20 aux tests psychotechniques.</p> <p><u>Une épreuve Orale d'Admission (notée sur 20 points.)</u></p> <p>Entretien de 20 minutes (plus 10 minutes de préparation individuelle) avec deux membres de jury professionnel et formateur :</p> <ul style="list-style-type: none">- <i>Présentation d'un exposé à partir d'un thème relevant du domaine sanitaire et social et discussion avec le jury sur votre projet professionnel</i> <p><i>Cet entretien oral a pour but de :</i></p> <p><i>tester les capacités d'argumentation et d'expression orale du candidat, ses aptitudes à suivre la formation ainsi que l'intérêt du candidat pour la profession.</i></p> <p>Le jury final d'admission établit le classement en liste principale et en liste complémentaire selon la note obtenue à l'entretien oral. Une note inférieure à 10/20 est éliminatoire.</p> <p><u>Aucune admission ne pourra être maintenue si le candidat n'est pas à jour des vaccinations requises.</u></p>	<p style="text-align: center;">OUVERTURE DES INSCRIPTIONS</p> <p style="text-align: center;">Du 26 Septembre 2016 Au 06 Janvier 2017</p>
	DEROULEMENT DES EPREUVES
	<p style="text-align: center;"><u>Epreuves écrites d'admissibilité :</u> Mardi 07 Février 2017</p> <p style="text-align: center;">Culture Générale : De 10H00 à 12H00</p> <p style="text-align: center;">Tests psychotechniques : De 14h30 à 16h00</p> <p style="text-align: center;"><u>Résultat Epreuve d'admissibilité</u> Mardi 21 Février 2017</p> <p style="text-align: center;"><u>Epreuve orale d'admission :</u> Du 06 Mars au 31 Mai 2017</p> <p style="text-align: center;"><u>Résultats Epreuves d'admission :</u> Jeudi 8 Juin 2017</p> <p style="text-align: center;"><u>Rentrée prévisionnelle :</u> 28 Août 2017</p> <p style="text-align: center;"><i>Joindre notification MDPH pour bénéficier du tiers temps supplémentaire</i></p>
<p>Directrice IFAP : Madame Jacqueline FERRER Assistante : Madame Badra LASLAH</p>	<p>☎ : 05.59.52.25.25 @ : badra.laslah@greta-sud-aquitaine.fr</p>
GRETA SUD AQUITAINE - AGENCE DE BAYONNE – 18 Avenue Maréchal Sault – 64100 BAYONNE	

**Descriptif de la formation conduisant au Diplôme d'Etat
d'Auxiliaire de Puériculture (D.E.A.P.)**
(Arrêté n°2015-1001/DFPA du 7 octobre 2015)

PRE RENTREE: Juillet 2017		FORMATION : du 28 Août 2017 au 30 Juin 2018	
PROGRAMME DE FORMATION			
La participation à l'ensemble de la formation est obligatoire. Elle comprend 1435 heures d'enseignement réparties comme suit :			
⇒	Enseignement en Institut de Formation	⇒	17 semaines soit 595 heures
⇒	Enseignement en Stages Cliniques	⇒	6 stages, 24 semaines soit 840 heures
⇒	Congés	⇒	3 semaines de congés
		Soit	41 semaines de formation

CONTENU DE L'ENSEIGNEMENT (modules formation théorique et stages)				
L'enseignement en Institut de Formation et les stages cliniques sont organisés sur la base de 35 heures par semaine. La formation est organisée en 8 modules de formation correspondant à l'acquisition de 8 unités de compétences nécessaires à l'obtention du Diplôme d'Etat :				
MODULES	DUREE	THEMES	STAGES	DUREE
Module 1	175 Heures – 5 semaines	Accompagnement d'un enfant dans les activités de la vie quotidienne	Deux en structure d'accueil d'enfant de moins de six ans	6 stages de 4 semaines
Module 2	70 Heures – 2 semaines	L'état clinique d'une personne à tout âge de la vie	Un en service de maternité	
Module 3	140 Heures – 4 semaines	Les soins à l'enfant	Un en établissement ou en service accueillant des enfants malades.	
Module 4	35 Heures – 1 semaine	Ergonomie		
Module 5	70 Heures – 2 semaines	Relation – Communication	Un en structure accueillant des enfants en situation de handicap ou service de pédopsychiatrie ou structure d'aide sociale à l'enfance.	
Module 6	35 Heures – 1 semaine	Hygiène des locaux hospitaliers et médico-sociaux		
Module 7	35 Heures – 1 semaine	Transmissions des informations		
Module 8	35 Heures – 1 semaine	Organisation du travail en équipe		
Lieux de Formation				
Formation en centre Locaux Pédagogiques du Greta Sud Aquitaine - Agence de Bayonne 18 Avenue Maréchal Sault – RN 10				
Formation en stage Divers établissements sanitaires et médico-sociaux du 40 et du 64 . <i>Centres hospitaliers, structures d'accueil d'enfants de moins de 6 ans, structures d'accueil d'enfants et d'adolescents en situation de handicap, aide sociale .</i>				
Directrice IFAP : Madame Jacqueline FERRER Assistantes : Madame Badra LASLAH			☎ : 05.59.52.25.25 @ : badra.laslah@greta-sud-aquitaine.fr	
GRETA SUD AQUITAINE - AGENCE DE BAYONNE – 18 Avenue Maréchal Sault – 64100 BAYONNE				

Formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture (D.E.A.P.)

(Arrêté n°2015-1001/DFPA du 7 octobre 2015)

ADMISSION EN FORMATION D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Tous les candidats sont personnellement informés par écrit de leurs résultats au concours d'entrée.

⇒ **Le candidat doit confirmer impérativement sa décision d'entrer en formation dans les 10 jours suivant l'affichage des résultats. A défaut d'indication de sa part, il sera présumé avoir renoncé à son admission et sa place sera proposée au candidat suivant sur la liste complémentaire. Ces derniers seront prévenus directement par téléphone. Pensez à signaler tout changement de numéro de téléphone.**

⇒ **Date de la prérentrée : JUILLET 2017.** Vous recevrez une convocation nominative.

⇒ **Date de la rentrée : 28 Août 2017**

DOSSIER MEDICAL à fournir au moment de la pré-rentrée

L'admission définitive dans un IFAP est subordonnée à la production au plus tard, le premier jour de la rentrée :

- D'un certificat médical par un médecin agréé, attestant que le candidat ne présente pas de contre-indication physique ou psychologique à l'exercice de la profession d'auxiliaire de puériculture. (Vous recevrez la liste des médecins agréés en novembre).
- Radio pulmonaire de moins de 2 ans avec résultats à nous fournir sous enveloppe.
- D'un certificat de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.
- Test tuberculique, résultat exprimé en millimètres, datant de moins de 2 ans à la rentrée scolaire,
- Vaccinations antidiptérique, antitétanique, antipoliomyélitique et Coqueluche (DTcaP datant de moins de 4 ans),
- Vaccination contre l'Hépatite B (3 injections obligatoires), sérologie anti HBS (penser à faire contrôler votre taux anticorps et a nous remettre les résultats sous enveloppe).
- Vaccination contre la Rougeole, Oreillons et Rubéole (2 injections obligatoires),

ATTENTION : les vaccinations et les sérologies sanguines obligatoires nécessitent des délais suffisants entre elles.

MONTANT DES FRAIS d'entrée en formation :

- ❖ **Frais d'inscription en Institut : 125 €**
- ❖ **Frais de scolarité : 175 €**
- ❖ **Achat groupé de tenues badgées**

COÛT DE LA FORMATION :

Demander un devis en fonction de votre situation.

Les personnes inscrites à Pôle Emploi avant la rentrée peuvent bénéficier de l'aide régionale (Formation initiale et Bacs Pros SAPAT/ASSP uniquement)

FINANCEMENTS POSSIBLES :

Les candidats doivent s'informer auprès des organismes concernés avant la rentrée scolaire

- Plan de Formation de l'employeur (le dossier de demande de financement doit être fait auprès de votre employeur rapidement et nous l'amener à compléter dès réception ou l'ajouter à votre dossier d'inscription).
- Contrat de Professionnalisation
- Congé Individuel de Formation (CDD OU CDI, le dossier de demande de financement doit être fait auprès de l'OPCA de votre employeur dès maintenant et nous l'amener à compléter dès réception ou l'ajouter à votre dossier d'inscription).
- Demandeur d'Emploi Aquitaine : La formation initiale est prise en charge par le Conseil Régional d'Aquitaine Limousin Poitou Charentes (Demande faite par l'IFAP)

ASSURANCES : Les élèves Auxiliaires de Puériculture ne peuvent pas être assujettis au régime de la Sécurité Sociale «Etudiant». Ils doivent fournir à la rentrée un justificatif prouvant qu'ils bénéficient du régime de Sécurité Sociale, au titre d'ayant droit ou à titre personnel. Ils devront fournir une assurance responsabilité civile personnelle et professionnelle.

PREPARATION A L'ORAL DU CONCOURS D'ENTREE EN IFAP

Public :

Candidats désirant renforcer leurs capacités à l'oral en prévision de l'épreuve d'admission en institut de formation d'auxiliaire de puériculture

Objectifs :

- Déterminer les composantes de votre parcours professionnel
- Actualiser vos connaissances sur les grands thèmes sanitaires et sociaux
- Vous entraîner aux entretiens



Présentation de l'épreuve :

L'épreuve orale d'admission se divise en deux parties et consiste en un entretien de 20 minutes maximum avec deux membres du jury, précédé de 10 minutes de préparation :

- Exposé à partir d'un thème du domaine sanitaire et social et réponse à des questions
- Discussion avec le jury sur la connaissance et l'intérêt du candidat pour la profession d'auxiliaire de puériculture.

Contenu

Étude des grands thèmes sanitaires et sociaux (liste indicative)

- Exclusion sociale et santé
- Risques alimentaires et sécurité sanitaire
- Les enjeux de l'eau
- Le vieillissement de la population et ses conséquences
- Les changements dans le schéma de la famille
- La désertification médicale
- Automédication en France
- Les sans-abris
- L'obésité chez les jeunes
- La maltraitance et la bientraitance des enfants.

La communication orale

Les techniques :

- La voix, la respiration, le regard
- Les gestes, le style oral
- Comprendre et maîtriser le trac
- Comment décrire, convaincre, raconter

Méthodes pédagogiques :

- Cours
- Travaux dirigés
- Travaux de groupes
- Évaluations

Tarifs :

- Salarié, DIF ... : 840 euros
- Individuel payant, DE : 630 euros
- (payable en 4 fois)

L'entretien :

- Les 5 premières minutes d'une rencontre
- Engager la conversation
- Avant et après le premier entretien
- Le déroulement de l'entretien
- L'exposé : les plans possibles
- L'exposé : la présentation
- Discuter avec un jury

Le projet professionnel

Composantes d'un projet professionnel :

- Mes compétences
 - Ma personnalité
 - Mon bilan
 - Mon projet professionnel
- ### Le métier et la formation en IFAP
- Les composantes du métier
 - Présentation du programme de formation AS/AP

Dates :

- Janvier à avril 2017 (calendrier remis ultérieurement)
- (2 à 3 demi-journées par semaine)

Durée :

- 70 heures



- Suivi des stagiaires dans leur progression individuelle
- Intervention de professionnels de terrain et guidance par des formateurs de l'Institut de Formation des Auxiliaires de Puériculture du Greta

Renseignements et Inscriptions

GRETA Sud Aquitaine Agence de Bayonne
18 avenue du Maréchal Soult 64100 BAYONNE
Alice LABEFODE, Assistante de formation
Tél. : 05.59.52.25.25
Alice.labefode@greta-sud-aquitaine.fr

👉 Public :

Candidat inscrit au concours d'entrée en Institut de Formation d'Auxiliaire de Puériculture.

👉 Objectifs :

Se préparer à l'épreuve écrite « tests psychotechniques »
Acquérir la méthodologie
S'entraîner en temps minuté



👉 Présentation de l'épreuve :

- Tous les candidats passent le test d'aptitude. Cette épreuve a pour but d'évaluer l'organisation, le raisonnement logique, l'attention et la capacité de concentration du candidat. Elle est notée sur 20 points et dure 1h30. **Une note inférieure à 10/20 est éliminatoire.** (chiffres sudoku, lettres), test de mémoire (cartes, dominos)...

👉 Contenu

- Test de positionnement
- Suites numériques, alphabétiques, tests d'attention, aptitude numérique, verbale, carrés logiques...

👉 Méthodes pédagogiques :

- Cours
- Travaux dirigés
- Travaux de groupes
- Évaluations

👉 Dates :

- De décembre 2016 à février 2017 (2 à 3 demi-journées par semaine)
- (calendrier remis ultérieurement)

👉 Durée :

- 60 heures

👉 Tarifs :

- Salarié, DIF ... : 720 euros
- Individuel payant, DE : 540 euros (payable en 3 fois)

- Suivi des stagiaires dans leur progression individuelle
- Intervention de professionnels de terrain et guidance par des formateurs de l'Institut de Formation des Auxiliaires de Puériculture du Greta

Renseignements et inscriptions

GRETA Sud Aquitaine Agence de Bayonne
18 avenue du Maréchal Soult 64100 BAYONNE
Alice LABEFODE, Assistante de formation
Tél. : 05.59.52.25.25
Alice.labefode@greta-sud-aquitaine.fr